

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 19 Décembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 13 Décembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, M. MARY, Mme PEREZ, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M COMBARET, Mme CURCIO, MM. TOMI, BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BASTELICA	à	Mme POLI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. MARCANGELI	à	Mme GUERRINI

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PIMENOFF, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme PASTINI, M. RUALT, M. SBRAGGIA, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 19 Décembre 2011

Délibération N°2011 / 331

Participation de la ville d'Ajaccio au fonctionnement de la gare routière. Vote d'une somme complémentaire à la Chambre de Commerce de la Corse du sud pour l'exercice 2010.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La ville d'Ajaccio participe tous les ans au fonctionnement de la gare routière.

Le montant de la participation fait l'objet d'une révision annuelle indexée sur l'augmentation des tarifs du Port de Commerce d'Ajaccio

Le montant voté par le conseil municipal pour l'année 2010 par délibération N°2010/57 s'élève à 27 000 €, or la participation représente 27 633 .58 €.

Il convient donc de voter une somme complémentaire d'un montant de 633.58 € en faveur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corse du sud pour l'exercice 2010.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'accorder une somme complémentaire de 633.58 € euros pour la participation de la ville au fonctionnement de la gare routière.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. Charles CERVETTI, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,

Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu le Code des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2011.

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 16 décembre 2011.

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

D'accorder une somme complémentaire de 633.58 € euros pour la participation de la ville au fonctionnement de la gare routière.

DIT

Que les crédits sont inscrits au compte 65 du budget primitif de l'exercice 2011.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette participation.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE**

Simon RENUCCI